



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-05/12-16

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 5 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : MASSONNET Christine (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie)

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

SITE DEROGATOIRE DU PATY
BILAN DE LA SAISON 2023

Mme le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par arrêté préfectoral, l'accès et la circulation dans les massifs forestiers en période estivale ont été règlementés.

La commune de Caromb se situe ainsi désormais dans le massif des dentelles et non plus dans le massif du Mont Ventoux. Ceci génèrait des conséquences sur les fermetures pouvant nous être imposées en période de risque incendie.

J'ai donc adressé à Madame la Préfète, le 6 juin 2023, un dossier de demande de site dérogatoire pour le Lac du Paty à compter de l'été 2023.

Par arrêté du 17 juillet 2023, Madame la Préfète de Vaucluse a inscrit le Plan d'Eau du Paty parmi les sites dits dérogatoires.

Pour votre parfaite information, je vous présente le bilan du site dérogatoire du Lac du Paty pour la saison estivale 2023.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
DECIDE**

De prendre acte du Bilan soumis à son examen.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 décembre 2023

Le Secrétaire de Séance


Eva AGNELLI



Le Maire,


Valérie MICHELIER

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

- 7 DEC 2023

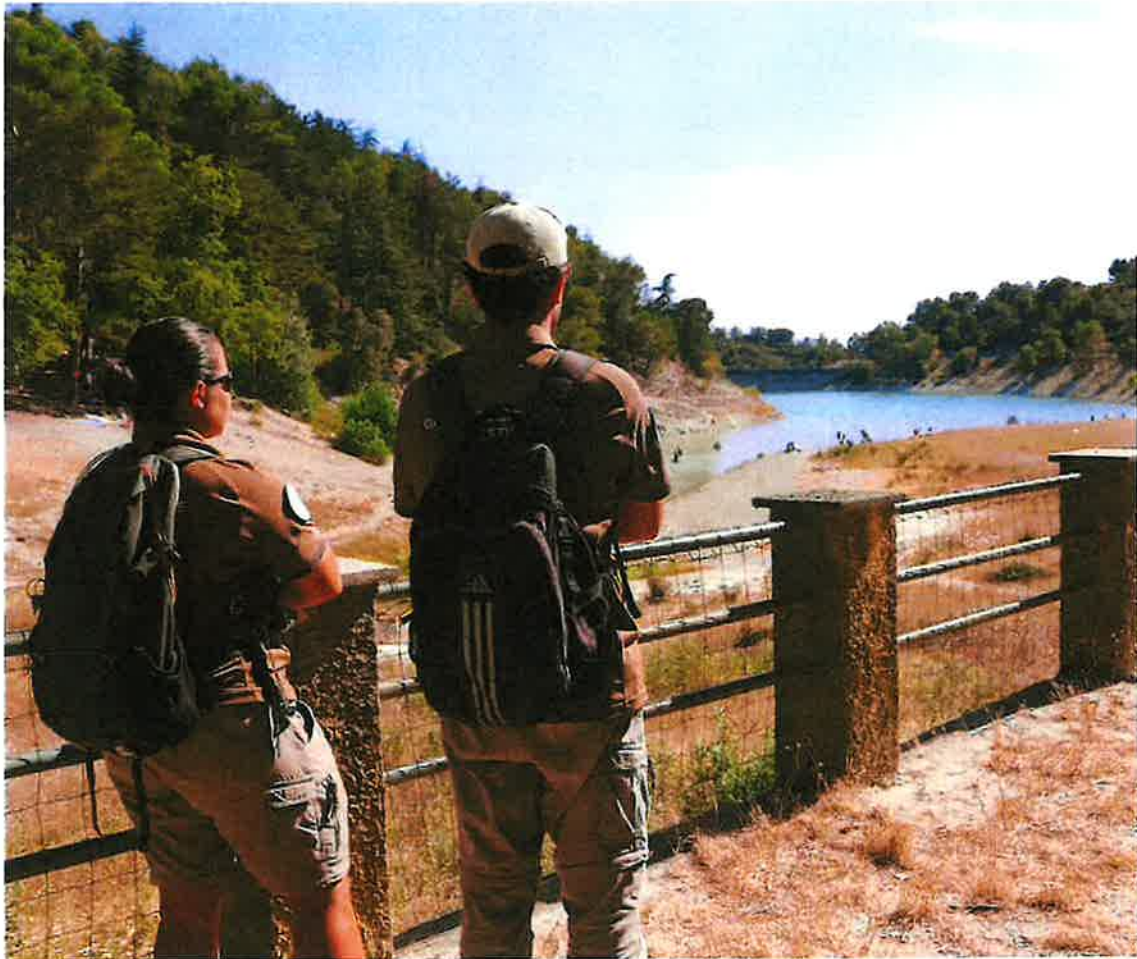
ID : 084-218400307-20231206-2023CM051216-DE

BILAN DU SITE DÉROGATOIRE LAC DU PATY

— CAROMB —

SAISON ESTIVALE 2023





INTRODUCTION

D'après nos estimations, ce sont près de 11 000 personnes qui ont fréquenté le site du lac du Paty pendant la saison estivale 2023, soit un peu moins qu'en 2022. C'est la présence des véhicules stationnés sur place qui permet d'évaluer le public sur site.

Ce chiffre pourrait être expliqué par une fréquentation touristique en baisse dans la région Sud suite, aux fortes chaleurs de 2022.

Au niveau météo, les pluies du mois de juin ont permis de retarder les risques d'incendie dans le massif des dentelles.

Celui-ci n'a connu qu'une seule période « RISQUE ROUGE » avec une fermeture de massif sauf pour le site dérogatoire, du 22 août au 25 août inclus avec une levée le 26 août à 8h.

1. BILAN GÉNÉRAL DE LA SAISON

Comme cela a été indiqué dans le dossier de la demande de dérogation, de nombreux acteurs ont été présents sur le site du Paty, pour veiller aux consignes de sécurité :

- **La Garde Régionale Forestière**

Les Éco-gardes ont été présents sur le site 4 jours sur 7 de 9h à 17h, pendant toute la saison estivale et ont sensibilisé 2145 personnes. Ils ont détruits 11 foyers de feux (chiffre en hausse) mais donné une seule fois l'alerte.

Ils ont constaté une meilleure proportion de véhicules bien garés.

(Cf Annexe 1 Bilan de la saison estivale 2023 Garde Régionale Forestière, Parc Naturel Régional du Mont Ventoux en fin de document).

- **Le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF)**

Les bénévoles du CCFF ont été présents tous les weekends et jours fériés du 15 avril au 10 septembre 2023. Ils ont assuré 127 jours de patrouilles et 100 vigies. Le total d'heures de présence sur site est de 750 heures.

- **La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)
et l'Office National des Forêts (ONF)**

Aucun retour négatif.

- **La police municipale de Caromb**

Des patrouilles régulières ont été organisées tous les jours et à divers moments de la journée, pendant toute la saison estivale.

La police municipale a particulièrement été vigilante sur les parkings, en sensibilisant les véhicules à se garer en marche arrière pour être prêt à partir en cas d'évacuation par une information sur le pare-brise :



RAPPEL A LA RÉGLEMENTATION

Par sécurité, veuillez stationner votre véhicule en marche arrière en cas d'évacuation rapide.

**** Merci de votre compréhension ****

For safety reasons, please reverse park your vehicle to allow rapid evacuation.

**** Thank you for your understanding ****



La police municipale a également veillé à la fermeture des barrières et contrôler le respect d'interdiction de véhicules dans les zones non autorisées : piste DFCL, zone d'appui logistique du SDIS.

Elle n'a jamais constaté de stationnement sauvage ou dangereux et n'a pas procédé à des verbalisations et évacuation de véhicules.

Les parkings n'ont jamais été saturés.



- **Les agents de sécurité**

Ils ont été présents à partir du 2 juillet chaque weekend et jour férié jusqu'au 30 août.

Excepté quelques incivilités, ils n'ont pas relayé de problèmes à l'autorité municipale et n'ont jamais demandé des renforts de gendarmerie.

- **La gendarmerie nationale**

La Gendarmerie Nationale a multiplié les patrouilles notamment la nuit, mais aucun problème n'est remonté.

- **Les gérants de la Guinguette du Paty**

Ouverte tous les jours de 11h à minuit, la Guinguette a le rôle de vigie du site et participe activement à la prévention. Elle est en contact avec les acteurs cités précédemment en cas de problèmes.

Les clients ont globalement respecté l'interdiction de fumer sur site, rappelé par le biais d'affichettes sur toutes les tables et le comptoir de l'établissement.

2. ACTIONS ET OBSERVATIONS FAITES PENDANT LE RISQUE ROUGE

a) Les actions prévues dans le dossier de demande de site dérogatoire ont été respectées en RISQUE ROUGE du 22 au 25 juillet 2023.

- Le CCFF a fermé tous les sentiers de randonnée et apposé des pancartes.



- Ils ont également mis en place les mi-barrières d'informations aux entrées de site.
- Le parking P6, dit du Lauron a été fermé pour éviter la présence de randonneurs dans le massif.



- Le Maire de Caromb a prévenu le Maire du Barroux afin qu'il signale sur son territoire la fermeture du massif aux randonneurs (GR commun).
- Les agents de la police municipale, de l'ONF, de la gendarmerie ont renforcé leur patrouille.

b) Observations

- Les bénévoles du CCFF ont constaté la présence de pique-niqueurs dans les zones non autorisées en risque rouge.
- De façon générale, le nombre de visiteurs n'a pas explosé pendant les jours de risque ROUGE.
- Les véhicules ont bien respecté les stationnements.
- Quelques randonneurs venant du Barroux ont été surpris sur le massif du paty et n'avaient pas eu connaissance de la fermeture.
- Des touristes ont demandé plus d'informations sur les parkings.



3. MESURES CORRECTIVES A PRENDRE POUR LA DEMANDE EN 2024

- Renforcer l'information sur les zones de pique-nique non autorisées en RISQUE ROUGE.
- Pose de panneaux définissant clairement la zone dérogatoire sur tous les parkings.
- Sensibiliser la commune du Barroux à poser des pancartes similaires à celles de Caromb pour informer les randonneurs.



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le **7 DEC. 2023**

ID : 084-218400307-20231206-2023CM051216-DE

ANNEXE 1

Bilan général de la saison 2023

Site Lac du Paty (PA)

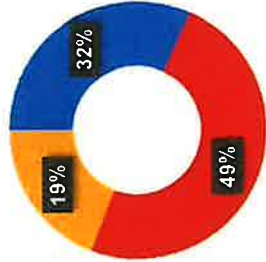


Connaissance site - Lac du Paty



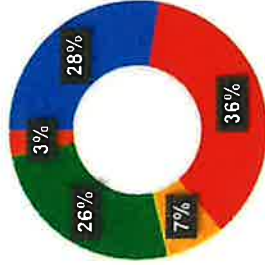
- Amis
- Bouche à oreille
- Connaissance de longue date
- Guide
- Internet
- Livre, ouvrage
- Office de Tourisme

Age du public - Lac du Paty



- MINEURS (0-18 ans)
- ADULTES (18-60 ans)
- SENIORS (+ de 60 ans)

Fréquence site - Lac du Paty



- Occasionnel (déjà venu)
- Première fois
- Quotidien (toutes les semaines)
- Régulier (plusieurs fois/an)
- Saisonnier (présent chaque année)

	2022	2023
Nombre de personnes sensibilisées	1878	2145
Nombre de déchets collectés (litre)	285	522
Nombre d'alerte de feux	3	1
Nombre de foyers de feux détruits	3	11
Proportion de véhicules en stationnements sauvages	3,02 % (1916/58)	1,48 % (3161/47)



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

7 DEC. 2023

ID : 084-218400307-20231206-2023CM051216-DE

Bilan général de la saison 2023

Site Lac du Paty (PA) Quelques retours du terrain

Principales problématiques rencontrées :

- Augmentation du nombre de foyers de feux
- Nombreux fumeurs présents et plus ou moins compréhensifs
- Beaucoup de jeunes sautent du barrage
- De nombreux chiens dans l'eau (en augmentation)
- Beaucoup d'embarcations (en augmentation)

Remarques spécifiques des visiteurs :

- Les poubelles sont vite remplies

Remarques spécifiques des GRF :

- Les agents de sécurité sont efficaces
- Les CCFF nous permettent d'avoir des informations complémentaires en patrouilles et de venir en renfort sur des situations délicates
- Présence de déchets, notamment sur la crique et en bas du barrage
- Site très fréquenté
- Beaucoup d'incivilités le soir

D'une manière générale :

Les incivilités liées aux embarcations et à la baignade des chiens ont sensiblement augmenté. Toujours autant de jeunes qui sautent du barrage et une gestion des déchets qui pourrait être améliorée.



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

7 DEC. 2023

ID : 084-218400307-20231206-2023CM051216-DE



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

7 DEC. 2023

ID : 084-218400307-20231206-2023CM051216-DE

COMMUNE DE CAROMB

Représentée par Valérie MICHELIER
En tant que MAIRE

Adresse

MAIRIE

141, avenue du grand jardin
84330 CAROMB

Tél : 04.90.62.40.28

Portable : 06.76.67.00.29

Mail : contact @ville-caromb.fr

www.ville-caromb.fr

